

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DE LE CATEAU

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET : Création d'un poste à durée déterminée d'adjoint technique territorial à 35h00 hebdomadaires du 01/05/2023 au 31/10/2023.**

**Séance ORDINAIRE**

11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 05 avril 2023, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

17 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Christophe LEBRUN, 3ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente excusée : Mme Angèle DUPUY.

1 Procuration : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 01 mai 2023 au 31 octobre 2023 inclus à raison de 35h00 hebdomadaires.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 385, indice majoré 353 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

